

Message aux participants au premier Sommet Humanitaire Mondial

"Louange à Dieu,.

Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons,.

Excellence, Monsieur Recep Tayyip Erdogan, Président de la République de Turquie,

Excellence, Monsieur Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies

Majestés, Excellences, Altesses,

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes heureux tout d'abord d'adresser nos vifs remerciements à Son Excellence, Monsieur Recep Tayyip Erdogan, Président de la République sœur de Turquie, dont le pays accueille le Premier Sommet Humanitaire Mondial. Nous tenons à saluer également les efforts déployés par l'Organisation onusienne et les organisations régionales, ainsi que les Etats qui ont abrité les consultations et les rencontres préparatoires en prélude à ce sommet, en vue d'assurer le succès de ses travaux.

Notre rencontre aujourd'hui se tient dans une conjoncture sensible marquée par une hausse vertigineuse des nombres de réfugiés et de migrants dans le monde et par la succession de vagues humaines inédites fuyant les affres de la guerre et les périls engendrés par les catastrophes naturelles, ainsi que par la précarité de la situation économique dans leurs pays respectifs.

Pour faire face aux souffrances et aux tragédies qui en découlent, il importe de se concentrer aujourd'hui sur tout ce qui est pragmatique, en adoptant une approche rationnelle et en dégagant des propositions proactives et prospectives, propres à développer l'action humanitaire, à l'écart de toute instrumentalisation politique.

Mesdames, Messieurs,

Nous avons veillé, depuis Notre accession au Trône du Royaume du Maroc, à ce que l'action humanitaire noble soit un pilier fondamental et structurant de la politique extérieure du Royaume. C'est, donc, avec fierté

que nous notons la contribution effective du Maroc à l'atténuation des crises humanitaires, où qu'elles soient, notamment dans les pays du sud.

De même, le Maroc a toujours été parmi les premiers à apporter, chaque fois que nécessaire, les premières aides humanitaires aux personnes affectées par les catastrophes naturelles ou les conflits armés, en fournissant notamment des produits alimentaires, des médicaments, des tentes et des hôpitaux de campagne pluridisciplinaires, tant en Palestine qu'en Tunisie et au Royaume Hachémite de Jordanie, pour atténuer les souffrances de nos frères syriens et libyens.

Parallèlement à ces opérations menées sur le terrain, a été adoptée une approche fondée sur la médiation, le dialogue et la coopération, outre la participation effective à bon nombre d'opérations des Nations Unies de maintien de la paix.

En marge de notre conférence, le Royaume du Maroc a mis en place une exposition qui met en exergue sa contribution à l'action humanitaire et les nobles missions y afférentes, notamment celles qui sont menées par les contingents militaires marocains.

Cependant, la contribution du Royaume dans le domaine humanitaire ne se limite pas aux aides urgentes. Elle s'inscrit plutôt dans une optique globale visant à alléger la souffrance des catégories vulnérables à l'aide de projets de développement durable, dédiés notamment aux pays de l'Afrique subsaharienne.

Cette approche est illustrée à travers différentes activités menées dans le cadre de projets solidaires de coopération sud-sud couvrant notamment les échanges d'expertises et de techniques, les opérations de forage de puits et la fourniture d'engrais adaptés aux besoins des petits agriculteurs et la création de dispensaires ruraux. Cette démarche englobe aussi les campagnes de vaccination et de soins médicaux, organisées notamment au Mali, au Niger, en Guinée, au Gabon, au Sénégal et en Guinée Bissau.

S'agissant de la lutte contre les catastrophes naturelles et le changement climatique, je voudrais souligner l'adhésion totale du Maroc au « Plan de développement durable à l'horizon 2030 » et à l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

Je réaffirme aussi que le Royaume du Maroc, qui abritera au mois de novembre prochain, à Marrakech, la vingt-deuxième session de la Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques, COP 22, tient à ce qu'on parvienne à un engagement international plus fort pour traiter la question des effets du

changement climatique en Afrique, et plus particulièrement dans la région du Sahara et du Sahel.

Mesdames, Messieurs,

Le traitement de la crise des réfugiés dans le monde ne doit pas les exposer à l'exploitation ou les priver de leurs droits les plus élémentaires, notamment leur droit à l'enregistrement et au recensement. Il s'agit, en effet, d'une disposition fondamentale prévue par le droit international humanitaire pour assurer leur protection internationale, évaluer leurs besoins et garantir le caractère civil des camps qui les abritent.

Aussi, Nous appelons à plus de d'efficacité et de transparence dans l'action humanitaire, à la consécration du principe de reddition des comptes la concernant, et à la maîtrise des mécanismes de contrôle et d'évaluation y afférents. Le but est de garantir que les réfugiés eux-mêmes, et personne d'autre, soient les seuls à bénéficier des aides humanitaires, et que celles-ci ne soient pas détournées ou exploitées dans des pratiques préjudiciables à l'action humanitaire.

Il convient aussi d'assurer un acheminement sûr et sans entrave des aides humanitaires, conformément aux principes immuables qui s'appliquent dans ce domaine, à savoir l'impartialité, l'intégrité et l'indépendance. Il importe également de fournir de la protection aux opérateurs humanitaires actifs, notamment les équipes médicales, le but étant de renforcer les dispositifs de l'action humanitaire innovante.

Puisse Dieu guider nos pas dans l'intérêt bien compris de l'humanité tout entière.

Wassalamou alaikoum warahmatoullahi wa barakatouh".